

4. Qui vote où?

- Personnels hébergés dans une UMR

A stylized graphic on the right side of the slide. It features a vertical red and white striped bar. To the left of the bar, the text 'Elec. Pro.' is written in a dark grey, sans-serif font. To the right of the bar, the text 'UT 2J 0 26' is displayed in a large, white, sans-serif font, with the '0' and '26' being significantly larger than the other characters. The background of the slide is a light grey with a large white curved shape on the left.

4. QUI VOTE OU?

Personnels CNRS

Les personnels de recherche exerçant leur activité à l'UT2J mais dont la gestion est assurée par le CNRS

- Directeurs de recherche
- Chargés de recherche
- Chargés d'administration et de recherche
- Attachés d'administration de la recherche
- Secrétaires d'administration de la recherche
- Ingénieurs et techniciens

Sont électeurs et éligibles

1. au CSAMESR et aux commissions administratives paritaires correspondantes (CAPA ou CAPE).

La gestion des listes électorales et de l'organisation du vote est assurée par le CNRS

2. au CSA de proximité installé au sein du CNRS *(vote assuré par le CNRS)*

3. au CSA de l'UT2J dès lors qu'ils exercent leur activité au sein d'une UMR dont l'UT2J a la tutelle principale *(vote assuré par l'UT2J)*

4. QUI VOTE OU?

Personnels EPST exerçant leur activité dans une UMR UT2J

Les personnels de recherche exerçant leur activité à l'UT2J mais dont la gestion est assurée par leur établissement de gestion (EPST)

- Directeurs de recherche
- Chargés de recherche
- Chargés d'administration et de recherche
- Attachés d'administration de la recherche
- Secrétaires d'administration de la recherche
- Ingénieurs et techniciens

Sont électeurs et éligibles

1. au CSA ministériel auquel est rattaché leur établissement et aux commissions administratives paritaires correspondantes (CAPA ou CAPE).

La gestion des listes électorales et de l'organisation du vote est assurée par leur établissement de gestion (EPST).

2. au CSA de proximité installé au sein de leur établissement (*vote assuré par l'établissement de gestion*)

3. au CSA de l'UT2J dès lors qu'ils exercent leur activité au sein d'une UMR dont l'UT2J a la tutelle principale (*vote assuré par l'UT2J*)